

Service émetteur :

Direction de la santé publique et environnementale
Département Santé Environnement

Courriel : ars-cvl-sante-environnement@ars.sante.fr
Téléphone : 02.38.77.47.53 – LO

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Centre-Val de Loire,
UD 45- Loiret 3
3 rue Carbone
45100 ORLEANS

à l'attention de Monsieur Baptiste DANNEROLLE

Date :

Objet : AENV - Projet éolien Les Ormeaux - Demande d'avis à un organisme

Monsieur,

Vous m'avez transmis pour avis, le, le dossier relatif au projet de construction du parc éolien des Ormeaux, implanté sur la commune de Sceaux-du-Gâtinais (45).

1- Description du projet

Ce projet, porté par la société ELICIO France, prévoit l'implantation de trois éoliennes, chacune d'une puissance comprise entre 4,5 et 5 MW selon le modèle envisagé (Enercon E138, Siemens Gamesa SG145 ou Vestas V150). La puissance totale installée du parc sera donc comprise entre 13,5 MW et 15 MW.

2- Enjeux sanitaires identifiés

Le volet sanitaire de l'étude d'impact identifie les enjeux principaux pour la santé humaine : il s'agit de la préservation de la ressource en eau potable, des nuisances sonores et des effets cumulés éventuels avec d'autres parcs éoliens dans un rayon de 5 km. L'ensemble des habitations les plus proches du projet ont été recensées et prises en compte dans l'évaluation sanitaire. Celles-ci seront implantées à une distance supérieure à 500 mètres du projet, conformément à la réglementation en vigueur.

3- Analyse de la recevabilité du dossier

1. Protection de la ressource en eau potable

Le porteur de projet identifie les captages et leurs périmètres de protection associés situés à proximité du projet. Celui-ci est situé en dehors de tout périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable. L'impact sanitaire sur la ressource en eau potable est considéré comme négligeable. Cette analyse est recevable.

2. Bruit

Etat initial

Les sources de bruit présentes dans l'environnement du projet sont identifiées. Elles sont principalement liées aux activités agricoles, au trafic routier et à l'environnement naturel.

Une étude acoustique a été réalisée afin de caractériser l'état initial sonore. Les points de mesure retenus sont situés au niveau des habitations les plus proches du projet, ce qui apparaît pertinent au regard de l'exposition des populations.

Impact acoustique du projet

Une modélisation acoustique a été réalisée à l'aide d'un logiciel afin d'évaluer la contribution sonore du projet. Les emplacements choisis pour l'évaluation des niveaux sonores prévisionnels correspondent aux zones habitées et urbanisables potentiellement les plus impactées par le projet. Cette démarche est pertinente en termes d'exposition.

Les résultats mettent en évidence un dépassement des valeurs réglementaires au niveau des zones à émergence réglementée, en période nocturne et selon certaines conditions de vent.

Le pétitionnaire prévoit la mise en place d'un plan de bridage des éoliennes afin de respecter les valeurs réglementaires. Par ailleurs, un suivi post-exploitation est prévu pour confirmer les niveaux sonores réels. Ces initiatives sont à retenir et doivent être maintenues.

L'absence de tonalité marquée a été démontrée.

Effets cumulés

Plusieurs parcs éoliens en fonctionnement ou autorisés sont recensés dans l'environnement du projet, notamment dans un rayon de 5 km. Le risque d'impact cumulé, en particulier sur le plan acoustique, a été pris en compte dans l'étude d'impact.

Les parcs déjà en fonctionnement ont été intégrés à l'état sonore résiduel initial, et les modélisations acoustiques prennent également en compte la contribution des parcs autorisés. Les résultats montrent qu'après mise en œuvre du plan de bridage prévu, les seuils réglementaires sont respectés, y compris en situation d'effets cumulés.

L'analyse des effets cumulés est jugée recevable.

3. Conclusion

Au regard des éléments du dossier, l'ARS émet un avis favorable au projet sous réserve de la mise en œuvre effective des mesures de réduction prévues.

Le présent avis sera enregistré sous GUN.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la directrice générale,
Le directeur de la santé publique et environnementale